

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Lysiane Mercier, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Perpétue à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 2 juin 2025, le projet de règlement numéro 04-2025 modifiant le règlement de zonage.

QUE l'adoption du règlement numéro 04-2025 modifiant le règlement de zonage sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 juillet 2025, à 7 :30 heures, à la salle du conseil située au 366, rue Principale Sud.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 04-2025 au bureau de la Municipalité de Sainte-Perpétue, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINTE-PERPÉTUE

CE 3 JUIN 2025

Lysiane Mercier

Greffière-trésorière